

Le 1 octobre 2025

A Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Objet : visios sur le temps de pause méridienne

Madame la Directrice Académique,

De nombreux directrices et directeurs nous alertent sur la mise en place de visio "flash" sur le temps de pause méridienne. Ce qui nous amène à nous questionner sur plusieurs points de nature administrative et réglementaire.

En premier lieu, placer un temps de visioconférence sur le temps de pause méridienne nous apparaît comme surprenant (déjà trois visio " flash" depuis le début de l'année par les services de la DSDEN).

Ce moment-là de la journée n'est-il pas un temps de repos, de repas pourrait-on même ajouter ?

Particulièrement dans le cas des directrices et directeurs non déchargés le jour de cette visio " flash", doivent-ils choisir entre s'alimenter et se connecter ? Doivent-ils s'alimenter en même temps qu'ils se connectent ?

Nous nous interrogeons ensuite sur le contexte réglementaire d'une telle initiative. Vous n'êtes pas sans ignorer que le temps de travail d'un professeur des écoles est constitué par 24 heures hebdomadaires auxquelles il faut ajouter 108 heures annualisées. Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir préciser de quels temps de travail devons-nous déduire ces heures.

La dernière "visio flash " a pour thème le plan de formation départemental. Temps important pour les équipes enseignantes s'il en est.

La présence des directeurs et directrices est donc très importante afin que les informations exactes parviennent aux équipes pédagogiques. Il y a peu, des réunions regroupant l'ensemble des directeurs et directrices se sont tenues, pour lesquelles nous

n'avons toujours pas reçu d'ordre de missions. N'aurait-il pas été opportun d'aborder à ce moment le plan de formation des enseignants.

Enfin, que penser de telles initiatives dans le cadre du bien-être et de la santé au travail ?

Loin de l'urgence que suggère le thème du "flash", les équipes pédagogiques ont besoin de sérénité pour pouvoir aborder au mieux les problématiques quotidiennes liées à la vie de l'école et au suivi de ses élèves. Par ailleurs, certains directeurs et directrice en période d'évaluation d'école, ressentent une pression supplémentaire qui les «contraint » à assister à ces visios.

Fin août le SE-UNSA a déposé une alerte sociale auprès du ministère en ce qui concerne la direction d'école cette démarche signifie pour chaque directeur, directrice et chargé·e d'école que les problèmes du quotidien feront l'objet d'échanges officiels, que l'employeur doit ouvrir des négociations et qu'un cadre légal est posé pour aller, si nécessaire, jusqu'à la grève.

Veuillez agréer Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, nos salutations respectueuses.

Le bureau du SE-UNSA